



La bataille de France

désigne l'invasion allemande des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg et de la France pendant la Seconde Guerre mondiale. L'offensive débute le 10 mai 1940, mettant fin à la « drôle de guerre », et, après la percée allemande de Sedan et une succession de reculs des armées britannique, française et belge ponctuées par les batailles de la Dyle, de Gembloux, de Hannut, de la Lys et de Dunkerque, se termine le 22 juin par la défaite des forces armées françaises et la signature de l'armistice par le gouvernement Pétain.

Le territoire des quatre pays est alors occupé militairement selon différentes modalités : en France, une zone occupée par l'Allemagne au Nord et à l'Ouest, une zone occupée par l'Italie dans le Sud-Est et une zone libre sous l'autorité du gouvernement de Vichy. Dans la zone nord de la France occupée, une zone dite zone interdite se compose des départements du nord rattachés au gouvernement militaire de la Belgique occupée exercé par le général Von Falkenhausen qui a tous les pouvoirs. La partie de langue allemande de la Belgique, à l'est du pays, est annexée à l'Allemagne ; il en est de même pour l'Alsace et le département de la Moselle ainsi que pour le Grand Duché de Luxembourg. Les Pays-Bas sont sous l'autorité d'un gauleiter, délégué spécial d'Hitler qui lui a conféré tous les pouvoirs. Ces territoires sont libérés par les offensives alliées entre juin 1944 et mai 1945.